

Convocation du 28 novembre 2024

NOMS Prénoms, Qualités	Présents	Excusés	Pouvoirs à	NOMS Prénoms, Qualités	Présents	Excusés	Pouvoirs à
GINDRE Jonathan, Maire	x			COURVOISIER Franck, Conseiller	x		
CURVAT Pierre, 1 ^{er} Adjoint	x			GIRAUD Olivier, Conseiller	x		
BOUVIER Sandra, 2 ^e Adjointe	x			CLISOL Romain, Conseiller			
POMMIER Mickaël, 3 ^e Adjoint		x	Sandra BOUVIER	QUIVET Yves, Conseiller	x		
NIOGRET Claude, Conseiller				DURET Stéphane, Conseiller		x	Yves QUIVET
CHAUFFARD Martine, Conseillère	x			ALLAIN Lauriane, Conseillère		x	Pierre CURVAT

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Claude NIOGRET, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Présentation de l'ordre du jour et de Bresse Energie Citoyenne par Monsieur le Maire.

1- Bresse Energie Citoyenne

Association qui existe depuis 8 ans, animée par des bénévoles. Elle lutte contre le dérèglement climatique en installant panneaux solaires sur bâtiments publics.

Aujourd'hui 22 communes ont bénéficié de l'intervention de BEC, ce qui représente 3 000 m² d'infrastructures. L'idée est d'associer les pouvoirs publics et les citoyens pour trouver des solutions pérennes afin de limiter la production de gaz à effet de serre et développer, entre autres, les mobilités douces.

Bresse Energie Citoyenne travaille sur 3 piliers principaux : sobriété (besoins énergétiques essentiels), efficacité (réduire la quantité d'énergie nécessaire), renouvelable (privilégier les énergies renouvelables).

La volonté de BEC est d'être d'intérêt général avec une gouvernance participative non spéculative, ancrer localement et permettant aux citoyens de se réappropriier les enjeux de l'énergie, tout en souscrivant à une épargne éthique et utile. Le concept est que tout le monde puisse, peu à peu, entreprendre ce type de démarche.

Pour Corveissiat, ce type de projet pourrait être envisageable pour l'école de la commune. L'objectif pourrait être de produire la consommation de 1000 habitants. Pose des panneaux qui se fait en surimposition, après étude de la structure, bail de 40 ans avec mise à disposition et demande de raccordement au réseau. Le montant de l'investissement

est d'environ 40 000 euros. Aucun nettoyage n'est fait, en revanche, une maintenance a lieu une fois par an. Chacune des installations est assurée selon le bénéficiaire auquel elle appartient.

Les panneaux sont garantis 25 ans et sont produits majoritairement en Chine, assemblés en Allemagne. Ils seront recyclés lorsqu'ils ne fonctionneront plus et sont actuellement recyclables à 87 %.

L'association ne propose pas d'auto-consommation pour l'instant. Le lien entre production et consommation est parfois peu pertinent. Ce questionnement est en cours de réflexion. L'ambition de BEC est avant tout de décarboner le mix électrique : le réseau est là pour mutualiser l'effort.

Election du secrétaire de séance : Claude NIOGRET est désigné secrétaire de séance.

2- Compte-rendu du conseil municipal du 24 octobre 2024

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 24 octobre 2024.

Le compte-rendu du conseil municipal du 24 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité.

3- Rapport triennal de la consommation foncière de la commune – Loi Zéro Artificialisation Net

Monsieur le Maire présente le rapport triennal communal de la loi ZAN. Il s'agit de ne plus artificialiser les sols à l'horizon 2050 et de réduire de 50 % les espaces naturels, agricoles et forestiers, tout en développant la résilience des territoires. Cela a un coût qui est aujourd'hui principalement porté par les EPCI.

Ce rapport triennal n'a, pour l'instant pas d'incidence particulière, mais il s'agit d'ouvrir le débat sur les zones d'artificialisation. L'objectif étant de réduire la consommation foncière à l'échelle de l'agglomération (SCoT), mais également de la commune (révision future du PLU).

Corveissiat a une artificialisation assez faible : seul l'habitat est amené à « rogner » l'espace. La station d'épuration étant sur un site déjà artificialisé, cela n'est pas été pris en ligne de compte.

Le PLU est bloqué depuis 2014, lié à la non-conformité du réseau d'assainissement collectif, et il faudra expliquer ultérieurement que l'effort de chercher les « dents creuses » sur la commune, a déjà été fait. La commune est donc déjà bien engagée dans la limite du développement urbain. De facto, les contraintes imposées ont déjà été prises en compte.

Le débat est ouvert autour de ce sujet.

Ce dossier sera à porter auprès des autorités compétentes dans les années à venir.

Il faudra réfléchir aux intérêts communaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce rapport.

4- Mise en place du Compte Financier Unique (CFU)

Chaque année est présentée le compte administratif ainsi que le compte de gestion. Pour le budget 2025, il est proposé de fusionner les deux documents en un seul : le Compte Financier Unique (C.F.U). Cela sera obligatoire en 2026. La commune pourrait mettre cela en place dès 2025, suite aux préconisations transmises par les services de la DGFIP.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mise en place du CFU.

5- Dissolution du budget du CCAS

Aujourd'hui, le CCAS bénéficie d'un budget à part du budget principal de la commune. L'objectif serait qu'il y ait une ligne supplémentaire sur le budget principal, pour le CCAS. Cela n'enlève en rien son action et ne le supprime aucunement.

Par ailleurs, une fois le CFU adopté, le budget CCAS doit impérativement être fusionné avec le budget principal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la dissolution du budget du CCAS.

6- Le recensement de la population

Monsieur le Maire rappelle que le recensement a lieu tous les 5 ans, pour l'ensemble de la population. Cela a des incidences, entre autres, sur la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et permet d'avoir des arguments pour le développement futur de la commune.

Afin de réaliser le recensement, deux agents recenseurs ont été recrutés via les moyens de communication habituels. Plusieurs personnes ont candidaté et ce sont Monsieur PIERRAT et Madame DEFRADAS qui ont été retenus. Ils auront deux formations à réaliser, début janvier, afin de mener à bien cette mission. Caroline BERNARD sera coordonnateur.

Le recensement aura lieu du 16 janvier au 15 février 2025. La commune a été divisée en 2 districts : le bourg de Corveissiat et Chalour d'un côté, et les autres hameaux de l'autre. Monsieur le Maire insiste sur les logements atypiques qu'il faudra impérativement recenser. D'où l'importance de bien les connaître.

Monsieur le Maire présente les différents frais et indemnités liés à ce projet.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les modalités et indemnités du recensement de la population 2025.

7- Modification d'ouverture des horaires de la bibliothèque

Actuellement, la bibliothèque est ouverte 5.5 heures/semaine. La proposition, qui a été étudiée avec Angèle LE BON, serait d'ouvrir le mercredi de 10h à 12 et de 13h30 à 18h, ainsi que le samedi de 10h à 11h30. Le mercredi après-midi pourrait être un temps « couplé » agent/bénévole.

Cela est sans incidence pour le temps de travail d'Angèle et le coût pour la collectivité. Il permettrait de repenser également le bénévolat pour la bibliothèque. Il s'agit de redynamiser le service. En revanche, l'accueil de classe se fera sur du temps bénévole.

Ces nouveaux horaires seraient effectifs dès janvier 2025.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les nouveaux horaires.

8- Demande de subvention

Suite à la volonté de réaliser des travaux d'insonorisation dans le restaurant scolaire, un devis a été établi pour un montant de 8084 euros H.T.

Monsieur le Maire propose une demande de subvention au titre de la Dotation aux Equipements des Territoires Ruraux (DETR), à hauteur de 40 %

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à effectuer la demande de subvention.

9- Don à la Ligue contre le cancer

Suite à la manifestation Octobre Rose, des ventes de roses, une « marche rose » et la tenue d'une buvette sur le marché ont permis de récolter 1600 euros.

Monsieur le Maire propose de réaliser un don de ces bénéfices au profit de la Ligue contre le cancer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le don de 1600 euros, dans le cadre de l'évènement Octobre Rose.

10- Appels simplifiés : rapports de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) & de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Le rapport de la CRC porte sur la communication de Grand Bourg Agglomération. Ce document a une vocation essentiellement informative.

Monsieur le Maire présente le rapport aux élus.

Concernant la CLECT, le rapport souligne que les communes vont reprendre à leur charge certaines interventions qui avaient été auparavant déléguées. Cela a été débattu et validé lors de la présentation et du vote de ce rapport par la commission, le 14 octobre 2024.

Le conseil municipal prend acte de ces rapports et, à l'unanimité, approuve le rapport de la CLECT.

11- Divers

Monsieur le Maire rappelle que l'inauguration des décors de Noël aura lieu le vendredi 13 décembre 2024, à 17h. Cette inauguration démarrera sur la place de la mairie et un défilé musical ira jusqu'à la place Charles BLETEL, où se tiendra également un marché artisanal.

Le dimanche 15 décembre 2024 aura lieu le Noël solidaire.

Le vendredi 10 janvier 2025 à 19h30 aura lieu la cérémonie des vœux.

La séance est levée à 22h10.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

